

Si le message ne s'affiche pas correctement, téléchargez la pièce jointe ou connectez vous sur www.airpl.org.

POLLUTION DE L'AIR PAR LE DIOXYDE DE SOUFRE EN BASSE-LOIRE

Fin du dépassement du niveau de recommandation et d'information Observations hier 28 novembre 2007



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DE LA LOIRE-ATLANTIQUE

Communiqué du

29 novembre 2007 7h30

Fin du dépassement du niveau de recommandation et d'information

Dans le secteur de Basse-Loire, Air Pays de la Loire a enregistré hier une forte concentration de dioxyde de soufre dans l'air. Le seuil de recommandation et d'information a été dépassé pendant cet épisode. Actuellement, les concentrations de dioxyde de soufre sont revenues à un niveau faible, inférieur au seuil de recommandation et d'information.

Zone concernée et concentrations maximales pendant l'épisode :

>commune de Donges : 326 à 20h15

-

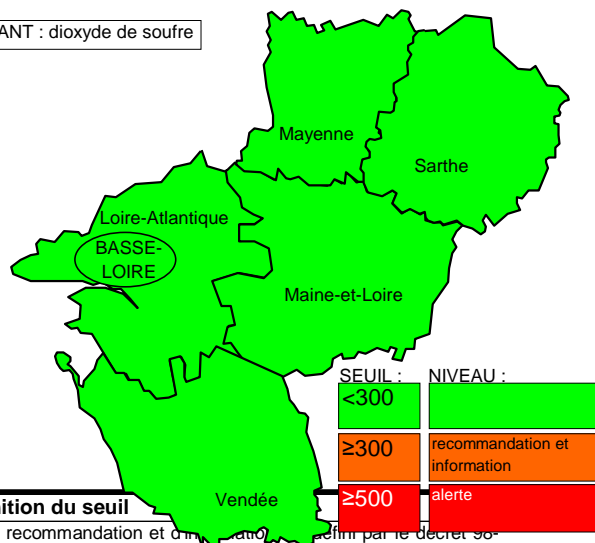
Autres zones de la région :

-)

NB : Les concentrations de pollution sont exprimées en microgrammes par mètre cube d'air ($\mu\text{g}/\text{m}^3$).

carte de vigilance du 28 novembre 2007 23h15

POLLUANT : dioxyde de soufre



• Recommandations sanitaires

Il n'est pas nécessaire de modifier les déplacements habituels ni les activités sportives sauf pour les sujets connus comme étant sensibles ou qui présenteraient une gêne à cette occasion, pour lesquels il convient de privilégier les activités calmes et éviter les exercices physiques intenses, notamment s'abstenir de concourir aux compétitions sportives.

Il est demandé aux parents et à tous les personnels s'occupant d'enfants d'être vigilants vis-à-vis de l'apparition de symptômes évocateurs (toux, gênes respiratoires...) et de ne pas hésiter à prendre un avis médical.

Il convient d'éviter l'usage du tabac, de solvants ou autres produits irritants des voies respiratoires pour ne pas aggraver les effets de la pollution.

Pour plus d'informations : Air santé : 02 41 35 55 35

• Définition du seuil

Le seuil de recommandation et d'information est défini par le décret 90-360 du 6 mai 1998 modifié, comme un niveau de pollution atmosphérique au delà duquel la concentration en polluants a des effets limités et transitoires sur la santé de catégories de la population particulièrement sensibles en cas d'exposition de courte durée.

• Le dioxyde de soufre en bref

Le dioxyde de soufre provient principalement de la combustion des carburants fossiles (charbons, fiouls...) dans les secteurs de l'industrie, du chauffage et des transports. Les procédés de raffinage de pétrole rejettent aussi des produits soufrés. Le dioxyde de soufre est un gaz irritant, associé à une fréquence accrue des hospitalisations pour maladies respiratoires et cardiaques.

Relayez cette information

fiche réflexe disponible sur www.airpl.org

Pour plus d'informations :



[Moyennes horaires de dioxyde de soufre \(graphiques, tableaux\)](#)

[Généralités sur le dioxyde de soufre](#)



Contact presse

Anita Truffet

02 51 85 86 76

anita.truffet@industrie.gouv.fr

Pour tout abonnement / désabonnement :

Connectez-vous à www.airpl.org/mailling/mailling_ident.asp

ou envoyez un message à webmanager@airpl.org

**PICS DE POLLUTION ATMOSPHERIQUE
AMELIORATION DU DISPOSITIF D'INFORMATION DU PUBLIC**

Depuis 1983, un dispositif d'alerte est mis en place autour de la raffinerie de Donges afin de détecter les pointes de pollution par le dioxyde de soufre et de mettre en œuvre, le cas échéant, des mesures de réduction des émissions de la raffinerie permettant de limiter l'ampleur et la durée des pointes de pollution.

Les conditions météorologiques exceptionnelles d'août 2003, à l'origine de concentrations record d'ozone dans l'air ambiant, ont conduit à l'élaboration, par le ministère de l'écologie et du développement durable, d'un « Plan air » visant à renforcer les actions de réduction des émissions de polluants et à améliorer l'information de la population lors des pics de pollution.

Dans ce cadre, un dispositif plus performant d'information du public en cas de pic de pollution a été élaboré dans les Pays de la Loire. Ce dispositif, opérationnel depuis l'été 2004, est décrit dans le document « Modalités pratiques d'information du public en cas d'épisode de pollution atmosphérique », disponible sur le site internet de la DRIRE Pays de la Loire (<http://www.pays-de-la-loire.drire.gouv.fr>).

En particulier, conformément aux orientations du plan régional pour la qualité de l'air (PRQA) des Pays de la Loire et du projet de plan de protection de l'atmosphère (PPA) de Nantes - Saint-Nazaire, l'information du public en temps réel, déjà mise en œuvre dans les principales agglomérations de la région (Nantes, Saint-Nazaire, Le Mans, Angers, Cholet, Laval, La Roche-sur-Yon) a été étendue au secteur industriel de la Basse-Loire. Des messages d'information et de recommandation sont ainsi diffusés depuis l'été 2004 en cas de pics de pollution au dioxyde de soufre liés à l'activité de la raffinerie Total de Donges, en complément des informations diffusées sur le site internet (<http://www.airpl.org>) et dans le bulletin mensuel du réseau de surveillance Air Pays de la Loire.

***Basse-Loire - Pollution au dioxyde de soufre
Nombre de journées de dépassement des seuils d'information et d'alerte***

	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007 (au 18/11)
Seuil de recommandation et d'information (300 µg/m ³ en moyenne horaire)	40	23	19	36	39	20	17	14	14
Seuil d'alerte (500 µg/m ³ en moyenne sur 3 heures consécutives)	1	0	1	0	2	1	0	0	0

**Contact : DRIRE Pays de la Loire
Service communication
Tél. : 02.51.85.81.90**